

ASSOCIATION SPORTIVE AUTOMOBILE  
DU CIRCUIT DE MERIGNAC

6ème  
COURSE DE COTE REGIONALE  
DE  
SAINTE CROIX DU MONT

10 Octobre 2010

REGLEMENT PARTICULIER

L'Association Sportive Automobile du Circuit de Mérignac (organisateur administratif) organise en collaboration avec Garonne Auto Sport (organisateur technique) ;

avec le concours de la mairie de **Sainte Croix Du Mont**,  
**le Dimanche 10 Octobre 2010**,  
une épreuve automobile régionale dénommée

### **6<sup>ème</sup> Course de Côte de Sainte Croix du Mont.**

Cette épreuve compte pour :

- . La Coupe de France de la Montagne
- . Le Championnat du Comité Régional du Sport Automobile d'Aquitaine
- . Le Challenge des Commissaires Aquitaine

Le présent règlement a été approuvé par le **Comité régional d'Aquitaine** sous le n° 31 en date du 13 juillet 2010 et enregistré à la **FFSA** sous le permis d'organisation n° R372 en date du 21 juillet 2010 .

## **ARTICLE 1P - ORGANISATION DE LA COURSE**

### **1.1p - Officiels**

Commissaires sportifs :

PRÉSIDENT : M. Annie FOURCADE ASA : 10/06 Lic N° 15323

MEMBRES : M. Raymond QUINQUIS ASA : 10/09 Lic N° 10109  
M. Xavier VAUCIEUX ASA : 17/06 Lic N°32991

Directeur de course : M. Philippe DANIEL ASA : 10/04 Lic N° 50805

Directeur de course adjoint : M. Patrick ORILLAC ASA : 10/04 Lic N° 14992

Commissaires Techniques : M. Alexandre FOURCADE ASA : 10/06 Lic N°28760

M. Paul GIBISSIER ASA : 10/04 Lic N° 19279

Médecin responsable : M. Christian GRAFFEUIL ASA : 10/04 Lic N° 112018

Chargé de la mise en place des moyens : Mme Carole GOMEZ ASA : 10/04 Lic N°49254

Chargé des relations avec les concurrents : M. François FOURCADE ASA : 10/06 Lic N° 8460

Chargé des commissaires de route : M. Jean-Pierre PORTE ASA : 10/04 Lic N° 179208

Chronométrateur : Mme Monique BOUGEOIS ASA : 10/04 Lic N°132559

M. Jean-Pierre PERRIER ASA : 10/09 Lic N° 21244

### **1.2p - Horaires**

Clôture des engagements :	Mercredi 6 Octobre à 24H00
Publication de la liste des engagés :	Vendredi 8 Octobre
Vérifications administratives : Place de l'église à Sainte Croix du Mont	Dimanche 10 Octobre de 7h à 9h
Vérifications techniques : Place de l'église à Sainte Croix du Mont	Dimanche 10 Octobre de 7h15 à 9h15
Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre part aux essais à 9H30 Place de l'église à Sainte Croix du Mont	
Essais non chronométrés	de 10H00 à 11H15
Essais chronométrés	de 11H15 à 12H30

Briefing des pilotes (**obligatoire**) Place de l'église à Sainte Croix du Mont à 9H30

Affichage de la liste des concurrents autorisés à prendre à la course à 13H00  
Place de l'église à Sainte Croix du Mont

Course : Dimanche 10 Octobre

1<sup>ère</sup> montée, 2<sup>ème</sup> montée, 3<sup>ème</sup> montée à partir de 13H30

Les horaires des essais et de la course sont donnés à titre indicatif et sont susceptibles d'être modifiés par la Direction de Course. Les concurrents en seront informés par affichage.

Affichage des résultats provisoires : 15 minutes après l'arrivée du dernier concurrent en parc fermé.

Podium et Remise des Prix : Dimanche 10 Octobre à 18H30

Maison des Vins

Place de l'église de Sainte Croix du Mont.

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès pendant la remise des prix.

1<sup>ère</sup> réunion du Collège des Commissaires Sportifs : Dimanche 10 Octobre à 8H30

Place de l'église à Sainte Croix du Mont.

### **1.3p - Vérifications**

Vérifications administratives : Place de l'église à Sainte Croix du Mont de 7H00 à 9H00

Vérifications techniques : Place de l'église à Sainte Croix du Mont de 7H15 à 9H15

Vérifications nécessitant un démontage seront effectuées au garage JP Sport N°2 Arnautaut  
33210 MAZEREZ

Taux horaire maximum de la main d'œuvre : 45€ TTC

Les concurrents devront présenter :

- leur permis de conduire
- leur licence de l'année en cours
- la fiche d'homologation et le passeport technique de leur voiture

Aucune vérification ne sera effectuée après l'heure de fermeture de contrôle soit 9H15 le Dimanche 10 Octobre.

A l'issue des vérifications techniques, la liste exacte des partants aux essais sera obligatoirement affichée après avoir été entériné par le Collège des Commissaires Sportifs dont la réunion est prévue le dimanche 10 Octobre à 8H30.  
Pesage des voitures : Pesage des voitures éventuel.

## **ARTICLE 2P : ASSURANCES**

Voir règlement standard des Courses de Côte

## **ARTICLE 3P : CONCURRENTS ET PILOTES**

### **3.1p - Engagements**

Les engagements seront reçus à partir de la parution du présent règlement à l'adresse suivante :  
Mme GOMEZ Carole 3, Chemin de Brogeon 33670 SADIRAC  
Port : 06 83 50 21 68 Fax : 05 56 59 19 50 www.asacm.com  
Jusqu'au Mercredi 6 Octobre à 24H00.

Les frais de participation sont fixés 145€, réduits à 110€ pour les LICENCIES A.S.A.C.M.

Etablir les chèques à l'ordre de l'A.S.A.C.M, encaissés après l'épreuve.

Si, quatre jours avant le début du meeting, le nombre d'engagements enregistrés était inférieur à 30, les organisateurs se réservent le droit d'annuler l'épreuve. Les intéressés seraient immédiatement prévenus de cette décision.

## **ARTICLE 4P : VOITURES ET EQUIPEMENTS**

### **4.1p : Voitures admises**

Le nombre de voitures admises est fixé à 80.

Les groupes et classes sont précisés dans l'article 4 du règlement standard des Courses de Côte (Voir tableau épreuves régionales).

### **4.2p : Carburant - Pneumatiques - Equipements**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

#### **4.2.7 : Echappement**

Voitures fermées, Groupes CM et GT : niveau sonore maximal : 105dB A maxi

Voitures ouvertes : niveau sonore maximal : 110dB A maxi

### **4.3p : Numéros de course**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **4.4p : Mesures et dispositifs de sécurités**

Voir tableau publié dans France Auto spécial règlement.

## **ARTICLE 5P : PUBLICITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte

Publicité obligatoire (non rachetable), précisée par additif.

Publicité optionnelle précisée par additif.

## **ARTICLE 6P : SITES ET INFRASTRUCTURES**

### **6.1p : Parcours**

La course de Côte de Sainte Croix du Mont se déroule sur la route D117 E3.

Départ à VERTHEUIL

Arrivée à LOUBENS

Longueur du parcours : 1 Km 100

Pente moyenne : 6 %

#### **La course se déroulera en trois montées obligatoires**

Procédure de départ : Chaque voiture partira dans l'ordre de passage prévu à l'article 7 du règlement standard.

Modalité de retour au départ :

A l'issue de chaque montée, les concurrents seront placés en parc d'attente sur la voie face au château LOUBENS et seront convoyés au départ de la montée suivante, par la route de course.

Parc de départ : D117 E3 face au château VERTHEUIL

Parc d'arrivée : Voie communale en face du château LOUBENS

### **6.2p : Route de course**

L'accès au départ se fera en convoi et sous escorte de voitures officielles par la route de course.

### **6.3p : File de départ**

File de départ à D117 E3 face au château VERTHEUIL.

Rappel : les conducteurs devront se ranger en file de départ dans la zone prévue à cet effet, au plus tard 10 minutes avant leur heure de départ. Le concurrent dont le conducteur ne se sera pas présenté dans ce délai, pourra être exclu de l'épreuve.

### **6.4p : Signalisation**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

### **6.5p : Parc concurrents**

Les parcs concurrents seront situés à Sainte Croix du Mont, dans le bourg et sur différents emplacements définis par fléchage.

Les parcs concurrents seront accessibles le Samedi 9 Octobre à partir de 17H00.

Les remorques devront être garées sur les emplacements définis par fléchage.

### **6.6p : Parc fermé final**

Le parc fermé final obligatoire (sous peine d'exclusion d'office) pour tous les concurrents classés est situé : voie communale face au château LOUBENS

### **6.7p : Tableaux d'affichage officiels**

Les tableaux d'affichage seront placés :

Pendant les vérifications, place de l'église de Sainte Croix du Mont

Pendant les essais et la course, place de l'église de Sainte Croix du Mont

Pendant le délai de réclamation après l'arrivée, place de l'église de Sainte Croix du Mont

Tous les documents portés à la connaissance des concurrents sur le tableau d'affichage leurs seront opposables. Les pilotes assumeront seuls les conséquences d'une éventuelle ignorance de leur part des dispositions ou des changements d'horaires qui pourraient se décider dans l'heure qui précède leur départ.

### **6.8p : Permanence**

Pendant la manifestation, une permanence se tiendra place de l'église à Sainte Croix du Mont.

Le téléphone de permanence n° 06 83 50 21 68

Centre de secours le plus proche : Hôpital de Langon Rue Langevin 33210 LANGON  
Tél : 05.56.62.33.33

## **ARTICLE 7P : DEROULEMENT DE L'EPREUVE**

### **7.1p : Essais**

Voir règlement standard des Courses de Côte

### **7.2p : Conférence aux pilotes (briefing)**

La conférence aux pilotes (briefing) aura lieu le dimanche 10 Octobre à 9H30 place de l'église de Sainte Croix du Mont.

La présence de tous les pilotes et des commissaires chefs de poste y est obligatoire.

### **7.3p : Course**

Procédure de départ : aux feux tricolores

Voir règlement standard des Courses de Côte

Ordre de départ dans l'ordre des groupes suivant :

F2000/FC - N/FN - A/FA - Z - GT de série - C3/CM/CN - D/E

### **7.4p : Echauffement des pneumatiques**

Tout moyen de chauffe des pneumatiques est **INTERDIT** dans les épreuves régionales de Course de Côte.

## **ARTICLE 8P : PENALITES**

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## **ARTICLE 9P : CLASSEMENTS**

Le classement s'effectuera sur la meilleure montée de course.

Voir règlement standard des Courses de Côte et Slaloms.

## **ARTICLE 10P : PRIX**

### **10.2p : Prix**

La répartition des prix se fera de la façon suivante :

Classement général :	1 <sup>er</sup>	230 €
	2 <sup>ème</sup>	170 €
	3 <sup>ème</sup>	125 €
Groupes	1 <sup>er</sup>	Montant de l'engagement
	2 <sup>ème</sup>	90 € minimum 5 partants
Classes	1 <sup>er</sup>	Montant de l'engagement
	2 <sup>ème</sup>	90€ minimum 5 partants
	3 <sup>ème</sup>	70€ minimum 8 partants

**Les prix ne sont pas cumulables**

### **10.3p : Coupes**

Les coupes seront attribuées suivant l'article 10 .2p ci dessus

Tous les concurrents classés seront récompensés.

2 coupes seront remises aux commissaires après tirage au sort.

### **10.5p : Remise des prix et coupes**

La remise des prix aura lieu le dimanche 10 Octobre à la Maison des Vins de Sainte Croix du Mont à 18H30.

### **10.6p : Remise des chèques et palmarès :**

Les concurrents pourront retirer les chèques correspondants à leur prix ainsi que le palmarès pendant la remise des prix.

